

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2021

(en application de l’article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L’an deux mil vingt et un et le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal à huis-clos, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 25
Représenté : 1
Absent : 1
Votants : 26

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Pierre LARA, Thibault DESOMBRE, Mesdames Marie AMMIRATI, Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Fabienne MANZONE et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Marc VAN WAYENBERGE, Yohann TANGUY, Romain GAZIELLO, Adrien VIVES, François FERRY, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC et Marc ERETEO, Mesdames Marie-France LOUET, Isabelle PIANA, Sandra NIRANI, Valérie PELLERIN, Sophie VILLEVAL, Michèle OTTOMBRE-BORSONI, Alexandra MARENGO et Claudette GALLET.

POUVOIR : Madame Angélique CHATAIN (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET).

ABSENT : Monsieur Yann DEMARIA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Romain GAZIELLO.

Monsieur Romain GAZIELLO, en application de l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée secrétaire de séance.

Il procède à l’appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

- Décision du Maire n°38/2020 : Aménagements acoustiques de la cantine
- Décision du Maire n°39/2020 : Contentieux – Recours à Maître Christophe FIORENTINO, avocat – assignation tribunal judiciaire SCI MADYCO.
- Décision du Maire n°40/2020 : Association communale de chasse de Saint-Cézaire-sur-Siagne Avenant n°1 au bail de chasse du 3 juin 2015 – Signature d’un nouveau contrat.
- Décision du Maire n°41/2020 : Remboursement de la caution versée lors de la signature du bail avec Madame Mathilde RICHARD et Monsieur Yoann SEGURA.
- Décision du Maire n°42/2020 : Contentieux – Recours à Maître Christophe Fiorentino, avocat – Affaire Mettez/Ferreira Villaca/AJS Terrassement/Lenzi/Commune.
- Décision du Maire n°1/2021 : Convention de captage de chats.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 **est adopté à l’unanimité.**

DELIBERATION n° 1 : Huis clos de la séance du Conseil municipal.

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE VOTER** le déroulement de la séance du Conseil municipal du 25 janvier à huis clos du fait de la période de confinement ne permettant pas au public d'y assister.

DELIBERATION n° 2 : Tennis club de Saint-Cézaire-sur-Siagne – Convention de mise à disposition de l'équipement sportif du tennis – Autorisation occupation temporaire du domaine public.

RAPPORTEUR : Pierre LARA, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la gestion de l'équipement sportif du tennis,
- **D'APPROUVER** la mise à disposition gratuite des lieux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ASTL pour une durée de trois ans reconductibles à compter de la date de signature.

DELIBERATION n° 3 : Tennis club de Saint-Cézaire-sur-Siagne – Installation et exploitation d'un restaurant et gestion du club house de tennis – Autorisation occupation temporaire du domaine public.

RAPPORTEUR : Pierre LARA, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la gestion et la restauration du club house de tennis,
- **DE FIXER** le montant de la redevance mensuelle à 200 € charges incluses,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention avec M. Gérard PARAT pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature.

DELIBERATION n° 4 : Règlement d'occupation temporaire du domaine public.

RAPPORTEUR : Thibault DESOMBRE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes du règlement d'occupation du domaine public ci-annexé.

DELIBERATION n° 5 : Marchés forains – Mise à jour du règlement des droits de place.

RAPPORTEUR : Thibault DESOMBRE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE PRENDRE CONNAISSANCE** des termes du futur règlement intérieur du marché.

DELIBERATION n°6 : Mise à jour des tarifs pour l'occupation du domaine public.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la mise à jour des tarifs pour l'occupation du domaine public.

DELIBERATION n° 7 : Mise en fourrière animaux – Conventions avec le refuge de Saint-Vallier-de-Thiey et l'association Terre de Soleil.

RAPPORTEUR : Marc VAN WAYENBERGE, Conseiller municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de ces conventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces conventions avec le refuge de Saint-Vallier-de-Thiey et l'association « Ferme pédagogique Terre de soleil », pour une durée d'une année, reconductible tacitement.

DELIBERATION n° 8 : Dénomination de voies ouvertes à la circulation publiques.

RAPPORTEUR : Franck OLIVIER, 1^{er} Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** sous le nom « Chemin du Pont de Siagne » le chemin sans nom situé quartier des Veyans,
- **DE DESIGNER** sous le nom « Traverse du Moulin » la partie du chemin du Stade Nord situé entre la RD 5 et le croisement entre le chemin du Stade Ouest et le chemin du Stade Nord,
- **D'ARRETER** le linéaire de voirie communale à 42 467 mètres linéaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour la revalorisation de la Dotation de Solidarité Rurale.

DELIBERATION n° 9 : Service civique – Demande d’agrément.

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l’unanimité :

- **D’APPROUVER** l’accueil de jeunes en services civiques au sein de la commune,
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre de l’engagement de service civique, solliciter l’agrément d’accueil de jeunes en service civique auprès de la direction on départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et accomplir toutes les formalités requises.

DELIBERATION n° 10 : Application du RIFSEEP aux ingénieurs Territoriaux et Techniciens Territoriaux ainsi qu’aux assistants de conservation du patrimoine au sein des services de la commune, conformément au décret 2020-182 du 27.02.2020 et modification des montants maxima du CIA.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l’unanimité :

- **DE COMPLETER** le régime indemnitaire existant au titre du RIFSEP par la mise en place de la prime pour les cadres d’emplois des Ingénieurs et Technicien Territoriaux et des Assistants de conservation du patrimoine,
- **DE MODIFIER** le montant maximum de la CIA,
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités règlementaires pour la mise en place de cette délibération.

DELIBERATION n° 11 : Création de poste à temps non complet 20h/semaine annualisées au sein des services scolaires de la commune, dans le cadre du dispositif Contrat Unique d’Insertion – Contrat Accompagnement dans l’Emploi (CUI-CAE).

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l’unanimité :

- **DE CREER** un poste d’Adjoint Technique à temps non complet (20h00/Semaine annualisées) non titulaire, relevant du dispositif Contrat Unique d’Insertion- Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi affecté au service scolaire de la commune à compter du 1^{er} février 2021.
- **DE PRECISER** que ces contrats sont d’une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément après renouvellement de la convention.
- **DE PRECISER** que la durée de travail est fixée à 20h00/Semaine annualisées et que la rémunération du poste est fixée sur la base du premier échelon du grade d’Adjoint Technique (IB 350 NM 327).
- **D’AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités règlementaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

DELIBERATION n° 12 : Restauration des bustes reliquaires de la chapelle Notre Dame de Sardaigne – Demande de subventions.

RAPPORTEUR : Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Adjointe au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de restauration de ces deux bustes reliquaires,
- **D'ADOPTER** le budget prévisionnel ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières possibles publiques ou privées, et notamment de la DRAC et du Département des Alpes-Maritimes,
- **DE PREVOIR** d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement de cette opération.

DELIBERATION n° 13 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Parents de St-Cé ».

RAPPORTEUR : Pierre LARA, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'association des parents de St-Cé d'un montant de 157 euros pour pallier à cette perte.
- **D'IMPUTER** cette subvention exceptionnelle au compte 6745, subvention exceptionnelle aux personnes de droits privées.
- **DE PREVOIR au BP 2021** cette subvention exceptionnelle au compte 6745, subvention exceptionnelle aux personnes de droits privées.

DELIBERATION n° 14 : Souscription d'une ligne de trésorerie.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE SOUSCRIRE** une ligne de trésorerie de 250 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- **D'AFFECTER** le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Agricole,
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

DELIBERATION n° 15 : Opposition au transfert de la compétence de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

RAPPORTEUR : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la CAPG.
- **DE DIRE** que cette délibération sera transmise au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

DELIBERATION n° 16 : Batipoly – Travaux compensatoires au défrichement.

RAPPORTEUR : Franck OLIVIER, 1^{er} Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de plantation proposé en forêt communale d'Escragnolles.

AFFAIRES DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Mercredi 27 janvier 2021

Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne

